

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 6

Artikel: le "Glacier-Express"
Autor: A.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-540853>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'établissement doit avoir nettement le caractère d'un hôtel, c'est-à-dire d'une maison logeant des étrangers pendant un temps relativement court. Les maisons dont la majeure partie de la clientèle loue des chambres au mois ne sont pas des hôtels, mais de simples meublés.

Les établissements répondant à ces normes fondamentales, et ceux-là seuls, seraient autorisés par l'Etat à porter le nom d'hôtel. A eux seuls seraient applicables les lois édictées pour les hôtels exclusivement. Un délai de trois ans dès la promulgation de la loi ou du décret ministériel sur la protection du mot « hôtel » serait accordé aux intéressés pour procéder aux transformations et installations éventuellement nécessaires. Avant de prendre leurs décisions en la matière, les autorités consulteraient les organisations professionnelles hôtelières.

Les propositions de la commission spéciale autrichienne ont été soumises au ministère du commerce et l'on espère arriver avant longtemps au résultat cherché : protéger la véritable hôtellerie contre la concurrence malsaine de maisons peu recommandables et la débarrasser de lois désuètes devenues injustes à son égard ; protéger aussi le voyageur contre des déceptions toujours possibles dans des localités qui lui sont inconnues.

Les billets de famille

Divers journaux, notamment *La Suisse* de Genève et la *Gazette de Lausanne*, ont publié dernièrement un article préconisant l'introduction des billets de famille dans nos Chemins de fer fédéraux. L'auteur rappelle les invitations adressées antérieurement aux C. F. F., leur demandant d'imiter les compagnies françaises, pour rendre notre pays plus abordable à toute une clientèle qui en est écartée par les tarifs singulièrement élevés de nos chemins de fer. Puis il fait observer que les industries touristiques, dans la Suisse entière, sont unanimes à souhaiter la création de cette catégorie de billets, afin que les frais de voyage ne soient plus pour nos visiteurs le gros poste menaçant de leur budget de vacances.

Un correspondant de *La Suisse*, fort au courant des problèmes du tourisme, lui écrivait à ce propos une lettre disant entre autres :

« Cette année, la clientèle française s'est passionnée pour les sports d'hiver et elle est en forte augmentation dans l'Engadine; mais tous les Français se plaignent des prix exorbitants de nos chemins de fer et du tarif des bagages.

« Les C. F. F. ont refusé d'introduire les billets de famille sous prétexte que c'était trop compliqué à appliquer. Cette raison n'en est pas une, car nos employés des guichets de gares sont aussi intelligents que les agents des compagnies françaises. Les C. F. F. ont préféré abaisser de onze à huit le nombre de personnes requis pour l'obtention d'un billet collectif. On a estimé que ce minimum de huit personnes était suffisant pour attirer les familles. Mais à qui pourraient-on faire croire qu'en Suisse beaucoup de familles voyagent avec huit personnes à la fois ?

« Le billet de famille est très connu en Suisse même et il est utilisé par des milliers de personnes qui en profitent pour aller passer leurs vacances au bord de la mer. Ces billets français sont donc une double concurrence pour la Suisse : ils attirent des Suisses en France et retiennent des Français dans leur pays.

« Voici un exemple propre à montrer les différences de prix formidables entre la France et la Suisse. Supposons un trajet de 228 km, effectué par une famille de cinq personnes. Le billet coûte en France l'équivalent de 99 francs suisses. Le même voyage de cinq personnes coûte en Suisse 270 francs. Pour les bagages, les cinq personnes jouissent en France de la gratuité jusqu'à 30 kg. par personne. En Suisse, si les cinq personnes ont chacune 30 kg. de bagages, soit 150 kg., elles paieront 30 fr. 80 pour l'allier et 30 fr. 80 pour le retour. Nous avons donc en Suisse un total de 332 francs, au lieu de 99 francs en France.

« Comment veut-on que dans des conditions pareilles la clientèle française revienne en masse profiter des sports d'hiver en Suisse ou passer ses vacances d'été sur nos montagnes ? »

Le correspondant de *La Suisse* demande insinuant, en terminant, une intervention des associations intéressées du tourisme, de l'hôtellerie et du commerce auprès des pouvoirs compétents. Il réclame également le dépôt d'une motion aux Chambres fédérales et il ajoute :

« La Suisse romande est intéressée aux billets de famille pour attirer la clientèle allemande et autrichienne qui doit traverser toute la Suisse depuis Buchs; par contre, l'Engadine y sera intéressée pour attirer la clientèle française et enfin l'Oberland bernois pour attirer soit la Français et les Italiens, soit les Allemands et les Autrichiens. »

Et *La Suisse* écrit comme conclusion :

« Ce sont là paroles d'expérience et paroles de bon sens. Il faut souhaiter que cette fois elles soient entendues au conseil d'administration des C. F. F. et M. Plet-Golaz inaugurerait bien son règne si son premier geste était, par la création des billets de famille, de donner satisfaction à tous ceux qui, chez nous, sont intéressés au tourisme. »

Chez les cafetiers

A la récente assemblée de la Société valaisanne des cafetiers à Sierre, M. R. Khsler, de Martigny, membre du comité central de la Société suisse des cafetiers, président de l'Association valaisanne des hôteliers, a prononcé un discours dont nous tisons les passages suivants. Tous les hôteliers ayant un restaurant public pourront en faire leur profit.

La Confédération subventionne les sociétés d'abstinenç. Est-ce logique ? On dit que ces sociétés font du bien. N'empêche que leur but est la suppression de toutes les boissons alcooliques et qu'en les soutenant officiellement on a l'air d'approuver ce but ; on leur donne un appui moral pour l'atteindre. Nous, nous estimons que notre métier est aussi honorable qu'un autre et nous sommes aussi adversaires de l'abus que qui que ce soit, quoi qu'on dise. Nous devons exercer notre profession de façon à mériter la considération générale. Il y a des exceptions dans toutes les corporations, et non pas seulement dans la nôtre.

La Société suisse des cafetiers fait tout ce qu'elle peut dans cette voie. Elle insiste pour que les autorités soient plus circonspectes dans la délivrance des patentes. Elle encourage depuis des années les sections à organiser des cours d'instruction professionnelle, soit de compétibilité, de service de table, de cuisine, des soins à la cave, du traitement des vins. Puis elle a créé l'Ecole professionnelle des restaurateurs à Zurich, qui fait pendant à l'Ecole professionnelle de la Société des cafetiers de Neuchâtel.

Les temps changent. Le café n'est plus le « salon du pauvre », comme on l'appelait. Du fait de la facilité des communications par les trains et les autos, tout établissement doit être à même de recevoir l'étranger à sa localité, à son canton et même au pays. Or la clientèle est difficile. Le client de l'endroit lui-même a des exigences qu'il n'avait pas autrefois ; il veut le confort, un service soigné et non pas un service « à la papa ». Il faut suivre l'évolution. Il faut maintenant être un véritable commerçant et connaître les perfectionnements techniques.

Comme le savent ceux qui lisent le journal professionnel, depuis longtemps la Société suisse des cafetiers mène campagne pour l'introduction dans les lois cantonales sur les auberges de l'obligation de produire un certificat de capacité pour l'obtention d'une patente, certificat délivré après un examen. Quelques cantons ont déjà pris des dispositions à ce sujet. Cette innovation ne touche pas les collègues déjà établis. Les nouveaux ont la facilité de suivre les cours professionnels organisés par les sections ou de passer quelque temps dans l'une des deux écoles déjà citées, s'ils ne possèdent pas les connaissances suffisantes, c'est-à-dire s'ils n'ont pas encore travaillé dans la partie. Il faut que les cafetiers soient à la hauteur de leur tâche, dans leur intérêt personnel comme dans celui de la corporation tout entière.

Le 6 avril aura lieu la votation populaire sur la revision du régime des alcools. La Société suisse des cafetiers recommande de voter « oui ». Dans les nombreuses conférences qui ont eu lieu sous la présidence de M. le conseiller fédéral Musy, nos représentants ont défendu avec énergie et

ténacité nos intérêts, de sorte que le nouveau projet est acceptable pour nous, tel qu'il a été ratifié par les Chambres fédérales. Cette révision était nécessaire. Si ce projet n'était pas accepté, on en viendrait à l'interdiction de l'eau-de-vie ; il vaut mieux que celle-ci soit renchérise. Si on avait procédé ainsi pour l'absinthe, elle ne serait pas supprimée. Ce n'est du reste pas au café qu'il y a abus d'eau-de-vie, mais dans les 99 % des cas du moins ; c'est ailleurs. Notre devoir à tous est de faire une active propagande en faveur de la révision, soit de recommander de voter « oui » le 6 avril.

Le „Glacier-Express“

Les journaux ont sommairement annoncé la mise en marche, le 1er juillet prochain, d'un train „Glacier-Express“ reliant Zermatt à St-Moritz, sans que les voyageurs aient à changer de voiture, grâce au nouveau tronçon de voie ferrée Viège-Brigue, raccordant le Viège-Zermatt à la Furka-Oberalp. La direction du Viège-Zermatt communiquera les renseignements suivants sur les caractéristiques de ce nouveau train :

Le „Glacier-Express“, qui tire son nom des régions alpestres qu'il traverse, circulera donc entre Zermatt et St-Moritz dès le 1er juillet 1930. Il comprendra vraisemblablement trois voitures, soit une de chacune des compagnies du Viège-Zermatt, de la Furka-Oberalp et des Chemins de fer rhétiques.

Le départ de Zermatt est prévu à 7 h. 35 en correspondance de Brigue, avec le rapide Paris-Trieste. Parti de Brigue à 9 h. 30, il arrive à Gletsch à 11 h. 20, à Andermatt à 12 h. 40, à Disentis à 14 h. 25, à Reichenau à 15 h. 40 et à St-Moritz à 18 h. 30.

Pour le retour, le départ de St-Moritz est fixé à 8 h. 15 et l'arrivée à Zermatt à 18 h. 55.

Le parcours dure donc 10 heures 40 m. dans les deux sens, à travers des paysages idylliques ou sauvages, toujours grandioses, d'une merveilleuse beauté.

On part de Zermatt, à l'altitude de 1608 mètres, pour descendre à Viège à 651 m., où on remonte à la Furka à 2154 m., pour redescendre à Andermatt à 1439 m., où remonte à l'Oberalp à 2048 m. pour redescendre à 607 m. à Reichenau et terminer à St-Moritz à 1778 m.

On fait donc trois grandes descentes de 957 m., 715 m. et 1441 m., pour remonter de 1503 m., de 609 m. et de 1171 m. C'est 3113 m. d'un côté

En commandant vos... conserves... vous demanderez une caisse de Raisins de Corinthe!

COMPTOIR CENTRAL DU RAISIN DE CORINTHE „GENÈVE“

JOHNNIE WALKER'S
BLACK LABEL WHISKY
ist garantiert 12 jährig

Alleiniger Generalvertreter für die Schweiz:
HUGUENIN A.-G., LUZERN

Zündhölzer

„unsteuerwerk und Kerzen je Art, Schuhreime „Ideal“, „Diamant“, „Saphir“, „Stahlpanzer“, „Esel-Essen 80%“, „Kohle in bester Qualität buntig“

G. H. Fischer,
Schweizer Zündholz und Fettwaren-Fabrik Februar (Zürich) 1860. Gold Medaille Zürich 884. Verlangen Sie Preisliste und Prospekte

Gemälde

Eines der besten Werke O. Pihly's (arab. Gruppenbild in der Wüste, 200 x 140 cm gerahmt) aus Nachlass sehr günstig zu verkaufen

Prachtvolles Stück für grosse Räume. Preis: Fr. 1200.— Auskunft: Brunner & Co. A.-G., Kunstanstalt, Tannenstrasse 1, Zürich 6.

MENU-DRUCK



AUTOMAT Scha-co"

arbeitet zwangsläufig, d.h. unabhängig von der Bedienung. Lieferung kann innerhalb einer halben Stunde, ein- oder mehrfarbig, auf jedes Vierp. in jeder Auflage, gleich ob hand-, Masch.- oder Offsetdruck, Zeichnung. Er ist billiger als die meisten bisherigen Vervielfältigungen, parierte, In d. Schweiz bis jetzt mehr als 5000 Stück im Gebrauch. Verbindliche Sie-Offerre, Druckproben und Re-

Fabrikation und Vertrieb:
E. SCHÄTZLER & Cie. A. G. Basel
23 Dornacherstrasse 23

Le fournisseur d'hôtels est en danger

d'être dépassé par la concurrence
s'il ne fait pas de la publicité.

Rohrmöbel

NUR VON EMEYER BASEL

von Cuenin-Höni & Cie.
Rohrmöbelfabrik Kirchberg (Kt. Bern)
Postfach Nr. 1494. Kataloge

APERITIF Burgermeisterli

von Cuenin-Höni & Cie.
Rohrmöbelfabrik Kirchberg (Kt. Bern)
Postfach Nr. 1494. Kataloge

Gesucht

Premier Maître d'hôtel

für Grand Hotel, führender Platz Graubündens. Nur tüchtiger, jüngerer Restaurateur, im Verkehr m. d. feinen Clientèle bestens bewandert, mögl. sich bewerben, andere Offerten zwecklos. Gel. Eingaben unter Chiffre R 2174 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

HAUSDAME

gesucht. Altert, Sprachkenntnis, sehrlängig u. korrekt, perfekt in kult. u. warmer, auch Döbi-Kochs, als Kochenleiterin, gute Zeugnisse vorhanden, sucht Verfrauensposten in Betrieb, Sanatorium oder Pension. Angebote unter D. 5349 befördert Rudolf Moos, Dresden.

GESUCHT

auf kommend. Frühjahr

Kochehrstelle

in Hotel L. Ranges für intelligenten, kräftigen, 16jährigen Jährling. Off. unter F. O. 2548 St. an Orell Füssli-Annoncen, St. Gallen.

Students

Comfortable Board Residence with good

English

conversation. Piano and wireless. Limited number (four). Tui ion by highly qualified persons. Terms: 12 francs per week & 10 per month. Mrs. Rose, 10, Tyndale Park, Herne Bay, Kent, England.

Concierge

ev. Concierge-Conducteur sucht

Frühjahr- und Herbstsaison-

Posten, würde auch Ver-

trauen-posten annehmen, da

in Betriebsführung, Reception

bewilligt. Offerten unter

Chiffre R 0 2144 an Schweiz-

Hotel-Revue, Basel 2.

Direction

cherchée

par Directeur ayant tra-

vailiert à l'étranger et dans

les hôtels de luxe et 1er rang

en Suisse. Ec. sous chiffre

T. O. 2097 à la Revue Suisse

et Hôtels, à Bâle 2.

Armbuster Laufen (Jura)

Billige Bordengröße

Verlangen Sie

Musterbücher

Suche

noch einige regelmässige

Abnehmer für prima frische

Trinkeier

F. Meyer, Hub, Huttwil (Bern).

PRIMA TAFELOBST

hat zu verkaufen, solange

Vorrat, franco jede Station

gegen Nachnahme, à 60 Rp.

pro kg., von 25 kg an.

Franz. v. Arx Schad, Landw.

Niederbuchsiten.

Das Gesundheitswasser!

In allen guten Hotels erhältlich

et 3283 m. de l'autre. Ce qui fait que les montées et les descentes s'équilibreront, à peu de chose près, d'où le même temps de parcours dans les deux sens.

Vu les arrêts très courts, il est prévu de délivrer des luches froids sur commande, soit à Gletsch, soit à Andermatt; en outre un wagon-restaurant circulera dans les deux sens entre Disentis et Reichenau.

Ce sera le plus long parcours de chemin de fer que l'on pourra effectuer dans les Alpes sans changer de voiture, laissant bien loin derrière lui les trajets actuels des compagnies similaires en Suisse et à l'étranger.

A. D.

Conversations téléphoniques internationales

Sous le titre : « Une heureuse innovation », le *Bulletin de la Chambre de commerce suisse en France* a publié dernièrement les renseignements qui suivent sur les conversations téléphoniques internationales « avec préavis ».

Nous avons eu l'occasion de constater, dit le *Bulletin*, que beaucoup de maisons de commerce et de particuliers qui téléphonent souvent d'un pays dans un autre ignorent encore que depuis le 1er octobre 1929 on peut avoir recours au système des conversations avec préavis, qui permet d'atteindre une personne spécialement désignée et de ne payer la taxe intégrale de la communication que si l'on a pu s'entretenir avec cette personne.

Voici l'exposé détaillé du fonctionnement de ce service, tel qu'il se trouve dans l'*Economie nationale*, revue de la Chambre de commerce internationale.

Les conversations demandées expressément avec une personne nommément désignée ou à destination d'un poste, privé ou supplémentaire déterminé sont appelées « conversations avec préavis ».

Ces conversations donnent lieu au paiement d'une surtaxe égale au tiers d'une conversation ordinaire de trois minutes échangée au même moment, avec un minimum de 50 centimes-or.

Cette surtaxe n'est pas parce lorsque la transmission du préavis n'a pas pu être effectuée ou lorsque, après transmission du préavis, la communication ne peut être établie en raison d'un dérangement des installations.

Le demandeur d'une conversation avec préavis a la faculté d'indiquer un remplaçant pour le cas où la personne demandée serait absente. S'il ne mentionne pas de remplaçant, il est autorisé à indiquer un second poste téléphonique où la personne désignée peut se trouver.

Le préavis est transmis aussi vite que possible au destinataire et l'heure approximative à partir de laquelle la communication pourra être établie lui est indiquée. Si ce moment ne lui convient pas, il a la faculté de proposer une autre heure, laquelle est notifiée immédiatement au demandeur. Celui-ci est éventuellement avisé sans délai du refus ou de l'impossibilité de converser de la part du des-

tinataire. D'une façon générale, d'ailleurs, la communication annoncée par le préavis n'est établie, son tour arrivé, que si le correspondant demande s'est déclaré prêt à recevoir la communication.

Si, même après avoir marqué son accord pour échanger la conversation annoncée, le destinataire se trouve empêché d'accepter la communication au moment où elle est établie, la demande de conversation est annulée et le demandeur n'est tenu de payer la taxe de préavis.

En résumé, moyennant le paiement de la taxe spéciale, relativement peu élevée, afférante à la transmission d'un préavis, le demandeur d'une conversation téléphonique internationale est assuré de ne pas payer le prix de cette conversation s'il n'a pas pu communiquer avec la personne ou le remplaçant qu'il a désigné.

Le Palais de France à New-York

A New-York, sur un emplacement de premier ordre situé à l'entrée du Central Park West, entre la 62me et la 63me rues, va s'élever un immense gratte-ciel de 65 étages. Faisant face au Central Park, il aura l'avantage d'être tout à fait dégagé et sa haute tour dominera de loin tous les quartiers environnants.

Ce sera le *Palais de France*, qui comprendra cinq sections principales : les services officiels, l'industrie et le commerce, les beaux-arts, le tourisme et un hôtel-restaurant.

Les services officiels occuperont les étages inférieurs. De vastes bureaux seront réservés au consulat général de France et aux services dirigés par l'attaché commercial de ce pays. Les délégués des ministères français des finances et de l'instruction publique auront également leurs bureaux dans cette partie de l'immeuble.

Le Palais de France sera un centre de propagande commerciale qui rayonnera sur le Canada, les Etats-Unis, le Mexique et l'Amérique centrale. Cette section organisera des expositions périodiques ou permanentes, générales ou spécialisées de produits français, notamment des manufactures nationales : Gobelins, Beauvais, Sèvres, des industries de la céramique, de la verrerie, du mobilier, de la joaillerie, etc. Plusieurs étages seront réservés aux compagnies de chemins de fer et de navigation, aux banques, aux industriels et aux commerçants français qui travaillent avec les Etats-Unis.

La section des beaux-arts favorisera au moyen de cours et de conférences la diffusion des idées françaises parmi les jeunes générations américaines et fera donner aux jeunes Français pensionnaires d'un institut à créer une formation technique moderne inspirée des méthodes américaines. Il y aura là également un conservatoire de musique et d'art dramatique, ainsi qu'un salon annuel de peinture et de sculpture.

De vastes locaux, dans la quatrième section, seront mis à la disposition de l'Office national français du tourisme. Un grand effort de propagande sera fait en faveur des diverses régions

de la France par un service méthodiquement organisé. Ce service aura des agences correspondantes dans les principaux centres des Etats-Unis, afin de diriger vers les villes d'eau et les stations estivales ou hivernales françaises les nombreux touristes américains qui trouveront en outre au Palais de France, à leur passage à New-York, toutes les facilités pour le voyage et un accueil particulièrement sympathique.

Enfin une bonne partie de l'édifice sera occupée par un grand hôtel de luxe. Un restaurant français permettra aux nombreux locataires et visiteurs de prendre leurs repas sur place. Des plats régionaux exclusivement français seront préparés avec les meilleures spécialités alimentaires françaises, qui se feront ainsi une fructueuse réclame aux Etats-Unis.

Le Palais de France sera construit par des architectes américains, mais la décoration intérieure sera française, exécutée par des artistes français. Dans la partie de l'immeuble qui sera aménagée en appartements, chaque étage, au lieu d'un numéro, portera le nom d'un curiosité française ; il y aura l'étage de Versailles, l'étage de Fontainebleau, celui de Chantilly, celui de Verdun, etc.

Si grandioses qu'elle soit, cette entreprise est en même temps pratique ; les Américains qui y participent ont parfaitement su l'organiser de manière à assurer le rendement des énormes capitaux engagés. La plus grande partie des fonds nécessaires est fournie par des souscriptions américaines, sous forme de prêts hypothécaires. D'autre part, le commerce et l'industrie de la France ont la possibilité de prendre leur part dans l'affaire ; à cet effet, une société spéciale est en voie de constitution en France.

La preuve est déjà faite que le Palais de France sera une propagande colossale et d'une immense efficacité. Et voici comment. Plusieurs pays touristiques et industriels rivaux de la France ont déjà lancé contre l'entreprise une campagne formidable de dénigrement, mettant les Américains en garde contre l'envenissement des idées françaises, contre le tourisme en France, contre l'invasion des produits français. N'empêche que la construction du gratte-ciel destiné à devenir un coin de France en plein New-York plait infinité à la population, à cause même du plan colossal et bien américain des hardis promoteurs de l'affaire. Si la propagande du Palais de France n'était pas envisagée comme excessivement dangereuse par la concurrence, celle-ci n'aurait pas déclenché cette coûteuse et difficile campagne.

Nouvelles des Sections

La Société des hôteliers d'Interlaken a tenu le 16 janvier sa 25me assemblée générale ordinaire à l'hôtel Sonne, sous la présidence de M. Rob. Bieri, vice-président. Après avoir entendu le rapport présidentiel et approuvé les comptes et le budget, l'assemblée a ratifié le projet modifié de financement de l'entreprise des bains de plage et la souscription d'actions de priorité proposée par le comité. M. Rob. Bieri

a été nommé président et M. Schenck, de l'hôtel Victoria et Jungfrau, vice-président. M. Th. Haecki, de l'hôtel du Simplon, a présenté un exposé détaillé de l'état actuel du projet de plage au Goldey, après quoi l'assemblée a approuvé pour exécution les plans, recommandés par la commission de construction et des bains, des architectes Ufer, Staehli et Mühlmann. Au tractandum « Divers », la société a décidé de provoquer un échange de vues avec les comités de la Société du commerce et de l'industrie et de la Société des arts et métiers, en vue de l'établissement d'un contact plus étroit entre l'hôtellerie et ces organisations locales.

Sociétés diverses

Presse étrangère. — L'Association de la presse étrangère en Suisse a tenu le 25 janvier, au Kursaal de Montreux, son assemblée générale. On sait que le but principal de cette association est d'améliorer et de sauvegarder les rapports existants entre les représentants de la presse étrangère et les autorités et organisations suisses. Après la liquidation des affaires administratives, l'assemblée a entendu une conférence de M. Junod, directeur de l'Office national suisse du tourisme, sur le tourisme suisse et notamment sur ses relations avec les entreprises suisses de transports sur routes et par chemins de fer. M. le Dr Oeri, rédacteur en chef des *Basel Nachrichten*, a parlé de la politique étrangère de la Suisse et de la neutralité helvétique.

La Société des médecins de Leysin a fêté au jardin d'hiver de l'hôtel du Mont-Blanc, par une séance spéciale et une réunion familière, le 22 janvier, son vingtième anniversaire. M. le Dr Galland présidait. M. le Dr Burnand, ancien membre à Leysin, présente un fort intéressant exposé historique de l'activité de la société depuis sa fondation en septembre 1909. Il évoque entre autres le souvenir des grands médecins qui ont illustré et développé la station, tout en publiant plusieurs centaines d'ouvrages sur la tuberculose chirurgicale, la phthisiologie, la laryngologie, etc. La Société des médecins de Leysin compte actuellement 35 membres. Au cours de la collation qui suivit la séance officielle, on entendit le professeur Demiéville, président de la Société climatérique, qui se trouvait déjà à Leysin en 1890, lors de la pose de la première pierre du Grand Hôtel. Le Dr Exchaquet, président de l'Association des médecins de l'est vaudois, le Dr P. Vuilleumier, président de la Société vaudoise de médecine et plusieurs autres représentants des milieux médicaux, notamment le Dr Carle, de la Faculté de Lyon.

CHAMPAGNE STRUB

LONDON UNION HELVETIA SCHOOL
1, Gerrard Place Shaftesbury Avenue, W. 1
Dreimonatiger Englisch-Sprach- und Korrespondenz-Kurs
Prospekte durch den Sekretär: A. Finger

Weinhandlung JOS. STUDER A.-G.
Interlaken
Depot und Vertretung von Jules Regnier & Co., S. A., Dijon
Schroeder & Schyler & Co., Bordeaux
Renault & Co., Cognac
Berliner Gilka-Kümmel
Direkt und ab Lager — Spezialpreislisten

PIC-NIC-PAKETE BRACELETS PETIT BEURRE MÉLANGE HOTEL
GRIEB & Co. GROSSHÖCHSTETTEN

Billard-Renovation
aller Systeme. Alle Zubehörden
Banden, Tuch, Kugeln, Stöcke usw.
Prima Referenzen. Höflichst empfiehlt sich
F. Baeriswyl, Safenwil (Aargau)

Koch & Uttinger, Chur
offerieren Ihnen ab Lager:
BONBUCHER
in 7 couranten Farben à 200, 300, 960
und 1680 Doppelbogens
Kellner-Check-Blocs
für Restaurations- u. Hallenbetrieb
Muster-Offerte zu Diensten

Frei! Orchester Frei!

Ganz ersth. Plant sucht zu jungen Geigern ein (Alte oder Wiener Staatsakademie unter Prof. Alois), die viel in Konzertsälen aufgetreten, u. wiederholt in nur prominenten Kapellen (Norwegen, Dänemark, Italien, Ungarn, Wien), als Konzertmeisterinnen gewirkt haben (z. D. Deutschland), und wo höchste künstlerische Anforderungen verlangt werden. Engagement. Auch steht ein ganz erstklassiger Schlagzeuger aus Wien zur Verfügung. Ferner als Nebeninst. spielt Geige: Viola (bei Duos) u. Tenor Banjo. Gef. Offerten erbittet Kapellmeister unter Chiffre P M 2167 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Lehrstellen gesucht
Für eine Anzahl tüchtiger Lehrerinnen vom Lande u. aus der Stadt suchen wir auf das Frühjahr, eventl. früher, Lehrstellen als
Kellner, Köche mit oder ohne Kost u. Logi.
Lehrmeister. Auch Stellen zur weiteren Ausbildung
gesucht. Gef. Off. sind zu richten an das Jugendamt des Kantons Zürich, in Zürich I, Rechberg.

Englisch in 2 Monaten
ohne nach England zu gehen durch dipl. Engländer. Garantiert Erfolg. Referenzen zur Verfolg. Sprachschule Tamé, Baden.

Gesucht
auf komm. Frühjahr eine
Kochlehrstelle
f. 17jährigen Jüngling, wenn möglich in der französischen Schweiz. Heinrich Geiger, Aarbergergasse 22, Bern.

ENGLISCHE FAMILIE
nimmt Studenten zur Erlernung der Sprache auf. Jeder Komfort und gute Pension im Preis von £ 7,-.— pro Monat inbegriffen. Madame Arnold, 7, Winterbrook Road, Herne Hill, London S. E.24.

Hoteller mit geschäftstüchtiger Frau sucht
HOTEL
von 50–100 Betten
in Pacht zu nehmen

Jahres- oder Zweisaisongeschäft. Event. auch selbständige Direktion eines solchen. Anfragen unter Chiffre C 6 2172 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Zu verkaufen
Arbeiter-Wirtschaft

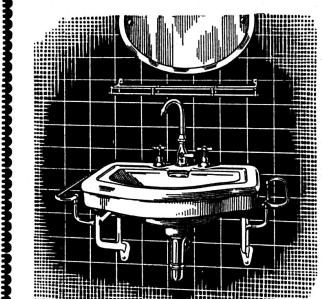
an sehr schöner und guter Lage Orlen, mit schönem Veranda, sowie schönem Zubehör, wird nur verkauft wegen Übernahme eines grösseren Dörfchensafts zu einem sehr geringen Preise. Nach Selbstkosten erhalten Auskunft gegen 40 Cts. in Marken durch Rob. Bowald, Orlen.

Zu verkaufen Chrysler
Mod. 80, Torpedo, 6-7-plätz. m. Lederpolsterung und gut verschließbare Seitenteilen. Farbe dunkelrot, fabrikneu, ungefahren, weit unter Katzenpreis. Kleinanzeigen gegen einen guten Zustand wird Zahlung genommen. Anfragen gef. unter Chiffre T 577 Z an Publicis, Zürich.

Neuchâtel Châtenay
se trouve dans les bons Hôtels

Nerven-Heilanstalt „Friedheim“
Zihlschlacht (Thurgau)
Eisenbahnsationen: Amriswil, Bischofszell Nord
Nerven- u. Gemütskranken
Beteiligung oder Kauf nicht ausgeschlossen. Off. unter Chiffre M. A. 2958 erbitten an die Hotel-Revue, Basel 2.

Dernier perfectionnement



Lavabo „SIMPLON“
le modèle idéal pour chambres d'hôtels
GETAZ, ROMANG, ECOFFEY S. A.
Lausanne — Genève — Vevey

Articles sanitaires :: Dallages Revêtements

Exposition permanente

Revue-Inserate haben Erfolg!

NEUKOMM & Co.
Steppdeckenfabrik
Oerlikon
Neuanfertigungen Reparaturen